

Le PAI

Projet d'Accueil Individualisé



Répondre aux besoins particuliers des élèves en EPS

1

L'élève souffre d'un trouble de santé « invalidant »



3

La famille demande un Projet d'Accueil Individualisé auprès du chef d'établissement



5

L'équipe pédagogique est informée des aménagements de scolarité, des traitements et des protocoles d'urgence éventuels



7

L'élève poursuit sa scolarité avec une équipe pédagogique attentive à ses troubles de santé



2

Le médecin traitant précise les besoins thérapeutiques de l'élève



4

Le médecin scolaire rédige le PAI en précisant les conditions d'accueil nécessaires



6

Le professeur d'EPS aménage son enseignement si nécessaire afin de garantir des conditions de pratique en toute sécurité



Circulaire PAI